



Tarification Clients Professionnels au 1^{er} janvier 2024

Conditions générales applicables
aux principales opérations des clients Professionnels

CCF

Cette brochure présente la tarification des opérations courantes au titre de votre activité professionnelle en euros HT, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et en l'absence de dispositions particulières.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

Conformément aux règles applicables aux opérations bancaires et financières, la majorité des commissions, intérêts et frais est exonérée de TVA, sauf ceux signalées par le symbole **TVA**.

Lorsque la TVA est due, il convient d'ajouter au montant HT des commissions et frais, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Le taux de TVA en vigueur est de 20 % à la date de publication de la brochure.

Sommaire

5 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, modification, clôture
Relevés de compte
Tenue et suivi de compte
Services en agence

6 Votre banque à distance

Consultation et gestion de vos comptes
Solution Internet

7 Vos encaissements

Solutions monétiques
Réception d'un virement
Prélèvements
Remise de chèques
Effets (LCR / BOR)

8 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes
9 Virements
10 Prélèvements
Chèques
Effets (LCR / BOR)
Autres opérations internationales

11 Offres groupées de services

Conventions CCF Pro et Pro+

12 Services bancaire de base

13 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention
Incidents de paiement
Commissions particulières

14 Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

Découverts autorisés
Conditions d'arrêtés
Crédits professionnels
Cautions délivrées

15 Epargne et placements financiers

Conseil en investissement et transmissions d'Ordres
Ordres de Bourse

16 Droits de garde **TVA**

Autres frais
Gestion du portefeuille sous mandat **TVA**
Relevés de portefeuille **TVA**
Épargne retraite et salariale

17 Assurances

Protection des personnes
Protection de biens

Successions

Dates de valeur

18 Produits n'étant plus commercialisés

Conventions
Autres prestations

19 Résolution d'un litige

Vos interlocuteurs



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence CCF	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel (papier ou e-relevé) ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel	10 €/mois
Journalier	40 €/mois

Tenue et suivi de compte

Ports et frais de tenue de compte actif :	à partir de 16 €/mois
Pour les associations et les SCI	2,30 €/mois
Commission d'actualisation administrative TVA	à partir de 90 €/an
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾	2,50 €/mois

Services en agence

Frais d'envoi des moyens de paiement (hors frais postaux)	GRATUIT
Retrait d'espèces via les distributeurs automatiques de billets sans émission de chèque	GRATUIT
Versement d'espèces en agence proposant ce service uniquement	GRATUIT
Frais de recherche de document ⁽³⁾ TVA	à partir de 8,37 €
Lettre d'honorabilité TVA	50 €
Information des commissaires aux comptes TVA	150 €

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle **TVA**

Jusqu'à 20 dm ³	125,83 €
Au delà de 20 et jusqu'à 100 dm ³	210 €
Au delà de 100 et jusqu'à 300 dm ³	388,33 €
Plus de 301 dm ³	735 €
Hors norme ⁽⁴⁾	2730 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) A concurrence du solde disponible sur le compte. Compte de dépôt inactif après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. Exonération des détenteurs des offres « CCF Pro », « Services Bancaires de Base », et des comptes et livrets d'épargne. Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs. (3) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande. (4) Coffre au format spécifique (grande hauteur ou grande profondeur).

Banque à distance

Consultation et gestion de vos comptes

Frais d'utilisation des services de banque à distance par Internet, mobile et téléphone

Pour les personnes morales à partir de 10 €/mois
 Pour les entrepreneurs individuels 4 €/mois
 Pour les associations 2,50 €/mois
 Pour les SCI **GRATUIT**

Accès à :

L'espace sécurisé «Ma banque CCF Pro» en ligne sur ccf.fr
 L'application mobile «Mes comptes CCF Pro» pour Iphone et Android⁽¹⁾
 Ma banque par téléphone⁽²⁾ **0 810 246 810** Service 0,09 € / appel + prix appel

» Nos conseillers à distance sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30⁽³⁾.

Rédition/réattribution du code sécurité **GRATUIT**

Télétransmission - échanges de fichiers

Abonnement au transfert de fichiers web	Dans le sens Banque à Client	23 €/mois
	Dans le sens Client à Banque	GRATUIT
EBICS T	EBICS Transport est le canal de télétransmission avec signature disjointe	45 €/mois
EBICS TS	EBICS Transport et Signature est le canal de télétransmission avec signature jointe par certificat	50 €/mois
Frais de changement de signataires autorisés		GRATUIT

Vos encaissements

Encaissements par cartes (Monétique)

Souscription d'un contrat monétique **GRATUIT**

Vos remises TPE seront créditées 1 jour ouvrable après la télécollecte. Le traitement des flux est soumis à une commission d'encaissements.

Location de TPE **TVA** à partir de 20€/mois⁽¹⁾

Si vous n'avez pas de TPE, nous vous proposons une large gamme en location à partir de 20 €/mois.

La location comprend l'installation, l'assistance téléphonique, 6 jours sur 7, la maintenance sur site et les fournitures

Autres frais

Ressaisie de ticket TPE 1.75 €/ticket

Réception d'un virement

Virement SEPA reçu **GRATUIT**

Virement non SEPA⁽²⁾ reçu 25 €

Remise de chèques

Chèque remis à l'encaissement retourné impayé pour motif autre que sans provision 16 €

Prélèvements télétransmis

Frais de prélèvements remis en nombre	SEPA	SEPA inter-entreprises
Remise télétransmise via EBICS ou via les services de Banque à distance	3,35 €	
Frais par Prélèvement télétransmis via EBICS	0,28 €	0,35 €
Frais par Prélèvement télétransmis via les services de Banque à distance	0,10 €	0,15 €

Avis de prélèvement remis à l'encaissement retourné impayé 15 €

Effets (Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Commissions sur effets remis

Remise LCR télétransmise	1,70 €
LCR télétransmise via EBICS	0,40 €
LCR saisie via URL BAD PRO	0,25 €

Commission d'envoi à l'acceptation	Retour d'impayé	Effet réclamé/prorogé	Changement de domiciliation	Changement de nominal	Basculement de mode
20 €/événement					

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Composez le +33 811 70 70 70 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs). (3) Hors jours fériés.

(1) Selon le type de TPE et le type d'abonnement choisi (avec engagement sur 36 mois ou non) (2) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Carte Visa Gold Business 12 €/mois

Carte Visa Business

• débit différé 4,50 €/mois

• débit immédiat 4 €/mois

Opérations diverses

Frais d'envoi de carte **GRATUIT**

Réfection de carte 15 €

Rédition du code confidentiel 9 €

Opposition sur carte bancaire **GRATUIT**

Rédition/réattribution du code sécurité **GRATUIT**

Activation / désactivation de la fonctionnalité sans contact **GRATUIT**

Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets :

• du CCF **GRATUIT**

• d'une banque autre que le CCF 1 € au-delà du 4^{ème} retrait/mois

Paiements par carte **GRATUIT**

Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets :

• d'une banque autre que le CCF 3,05 € par retrait + 2,90 %⁽¹⁾

Paiements par carte 2,90 %⁽¹⁾

(1) Du montant brut de la transaction.

La carte des pays de la zone SEPA

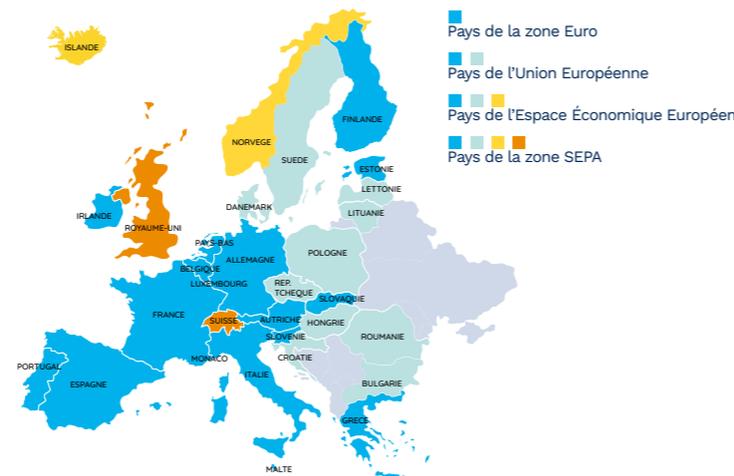
Pays de la zone euro* : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays de l'Union Européenne (UE) : pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Pays de l'Espace économique européen (EEE) : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pays de la zone SEPA (single EURO Payments Area) : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Martin, Suisse, Royaume-Uni, les îles Jersey, Guernesey et de Man, L'Andorre, Le Vatican.

* La zone Européenne désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie (bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican ne font pas partie des pays de la zone euro.



Virements

Virement SEPA : Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA (voir page 8) - Seule option de frais possible : « share »⁽¹⁾

Virement non SEPA : Opération libellée en devises ou en euro hors zone SEPA. Les opérations en devises supportent des commissions de change de 18 € minimum. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (option de frais « ben »⁽²⁾, « our »⁽²⁾, ou « share »⁽¹⁾) possible. Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée.

Emission d'un virement⁽³⁾

Canal	SEPA ⁽⁴⁾		Non-SEPA ⁽⁵⁾	
	Occasionnel / Instantané	Permanent	Occasionnel	Permanent
Internet ⁽⁶⁾				
Mobile DAB	GRATUIT	GRATUIT	12,50 €	12,50 €
Messagerie sécurisée				
Agence CRC	4 €	1,10 €	0,10 % (min 25 €)	0,10 % (min 25 €)

Frais de correspondant(s)⁽⁷⁾ 20 €

Majoration pour l'émission d'un virement urgent 5,50 €

(1) les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. (2) « ben » : frais à la charge du bénéficiaire ; « our » : frais à la charge de l'émetteur. (3) Pour des questions de sécurité, vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à CCF pour finaliser l'opération. Dans ce cas, le virement est facturé au prix du virement initié en agence. (4) voir carte page 8 (5) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change (6) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (7) Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre). S'ajoute aux frais d'émission. (8) Frais de correspondants en sus. Variables selon les pays / territoires.

Frais d'émission de virements remis en nombre (frais par virement)

	SEPA	NON-SEPA
Remise télétransmise ou via les services de Banque à distance	3,35 €	
Virement télétransmis via EBICS	0,22 €	0.08% min 23 €
Virement passé via les services de Banque à distance	0,10 €	
Frais de rejet (par remise)	14,10 €	-

Autres frais

Frais par virement international incomplet (émis ou reçu) 15 €

Montant minimum de la commission de change 15 €
(voir page suivante)

Frais d'émission d'un virement spécifique orienté trésorerie (VSOT)

	SEPA	NON-SEPA
VSOT passé en agence	10 €	0.11% min 28 €
VSOT passé par les services de Banque à distance	5,50 €	-
VSOT télétransmis via EBICS	3,95 €	6,70 €

Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement de prélèvement SEPA	GRATUIT
Opposition sur prélèvement SEPA	13 €

Chèques

Frais d'envoi de chéquier	Frais postaux	
Commande et délivrance de chéquier ⁽¹⁾		GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽²⁾		11 €
Frais d'opposition sur chèque(s) par le tireur		13 €
Lettre chèque	nous consulter	
Demande de copie de chèque TVA		8,33 € par chèque

Effets (Lettres de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Effet impayé	Effet rejeté	Demande de prorogation	Domiciliation non avisée
20 €/événement			

Echéance avisée	GRATUIT
Echéance non avisée	25 €

Autres opérations internationales

Change

» Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virements non SEPA).

Frais de change

Jusqu'à 75 000 €	0,055 %
Au-delà de 75 000 €	nous consulter
Montant minimum de la commission de change	18 €

Chèques et Effets⁽³⁾

Les chèques payables à l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de la banque tirée, de change).

Opérations d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé	31 € par opération
--	--------------------

Opérations d'encaissement

Commission d'encaissement	0,10 % de la transaction min. 18 € / max. 105 €
Frais de port ⁽⁴⁾	25 €

Opérations de paiement

Commission de règlement	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de transmission	5 €

Offres groupées de services

Conventions CCF Pro et Pro+

» Les conventions CCF Pro et Pro+ incluent un ensemble de services et prestations nécessaires à la gestion de votre activité professionnelle.

CCF Pro

- Avec 1 carte Visa Business⁽¹⁾ **17 €/mois**
- Avec 1 carte Visa Gold Business⁽¹⁾ **23 €/mois**

Gratuité des commissions suivantes

- Frais de tenue de compte
- Accès à la banque en ligne⁽²⁾

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire
- Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en zone euro

Votre qualité de client CCF vous donne l'accès à des tarifs préférentiels sur des outils de gestion d'activité proposés par nos partenaires Sage, Kleos, Legalstart et Targetweb. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ccf.fr

CCF Pro+

- Avec 1 carte Visa Business⁽¹⁾ **25 €/mois**
- Avec 1 carte Visa Gold Business⁽¹⁾ **30 €/mois**

Gratuité des commissions suivantes :

- Frais de tenue de compte
- Accès à la banque en ligne⁽²⁾
- Commission de mouvement
- Commission d'actualisation

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire
- Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en zone euro

» Pour connaître le détail des services et assurances inclus dans la carte Visa Business, rendez-vous sur ccf.fr, rubrique « Professionnels ».

(1) Hors frais postaux, si envoi à domicile. (2) En euro uniquement. (3) Les frais sont pris par chèque. (4) Uniquement perçus en cas de remise de chèque traitée par la banque en «crédit après encaissement».

(1) Tarif applicable en débit immédiat ou débit différé (2) Accès à la banque à distance via Ma banque CCF, voir page 6.

Ces services sont fournis gratuitement dans le cadre du DROIT AU COMPTE (articles L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier) :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt
- Les changements d'adresse
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture d'un relevé mensuel des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé en agences ou à distance
- L'accès à « Ma banque CCF Pro », abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...) limité à la consultation des comptes
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques CCF
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique au sens de l'article D312-1-1 du Code Monétaire et Financier) : Carte One
- L'émission de deux chèques de banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse
- Commissions d'intervention : le client bénéficiant de cette offre est exonéré des commissions d'intervention.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

» Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier..).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois) 8 €

Commissions particulières

Frais par saisie – attribution 100 €

Frais par saisie conservatoire 100 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 %
du montant dû au Trésor Public
max. 100 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

• pour un chèque ≤ 50 € 30 €

• pour un chèque > 50 € 50 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision⁽²⁾ 13 €

Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire 20 €

Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques signalée par la Banque de France 30 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive 36 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 30 €

Incidents sur effets

Frais par effet impayé⁽¹⁾ 27 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾⁽³⁾ montant du prélèvement, max. 20 €

(1) Le rejet de cette opération ne donnera lieu à la perception d'aucuns autres frais/commission, de quelque nature que ce soit. Les frais s'appliquent également en cas de rejet suite à une nouvelle présentation de la même opération. (2) Si rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable ne seront pas perçus. (3) Les frais s'appliquent également en cas de rejet suite à une nouvelle présentation de la même opération.

Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

Découverts autorisés

Frais de dossier pour une mise en place 70 €

Conditions d'arrêtés⁽³⁾

Intérêts débiteurs

Taux d'intérêt nous consulter

» En euros : ils sont calculés en fonction du taux de base⁽³⁾. A ce taux s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée du crédit, de la structure financière de l'entreprise cliente et du chiffre d'affaires réalisé.

» Autres devises : les intérêts sont calculés en fonction du taux journalier de la banque centrale du pays de la devise augmenté de la marge.

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés d'agios débiteurs)⁽⁵⁾ 10 € par trim.

Commission de mouvement calculée sur les mouvements (enregistrés au débit du compte)

- Pour les entrepreneurs individuels et les personnes morales à partir de 0,10 % (min. 30 €/trim.)
- Pour les Associations et SCI **GRATUIT**

Commission sur le plus fort découvert 0,07 %/trim. (max. 100 % des intérêts débiteurs)

Crédits professionnels⁽¹⁾⁽²⁾

» Le Taux Effectif Global (TEG) est mentionné dans le contrat de crédit.

Frais d'étude et de renouvellement des dossiers de crédit quelle que soit la durée 1 % du montant du crédit - min. 170 €

Emission d'un avenant 1 % du montant du crédit - min. 500 € / max. 1 000 €

Frais de dossier sur capital emprunté 1 % du montant du crédit - max. 1 000 €

Confirmation de concours calculée sur le montant des concours confirmés de 0,25 % à 1 %

Demande de décompte de remboursement anticipé⁽⁴⁾ 50 €

Lettre d'information annuelle aux cautions et/ou aux tiers garants (suretés réelles pour autrui) **GRATUIT**

Cautions délivrées

» Exemple : cautions fiscales.

Frais de rédaction de l'acte de 50 € à 115 €⁽⁷⁾

Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance) 1,20 % à 2 % - min. 30 €

Epargne et placements financiers

Conseil en Investissement et Transmission d'Ordres

Conformément à la réglementation applicable et au titre de la fourniture des services de conseil en investissement non-indépendant et de réception et transmission d'ordres pour compte de tiers, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des rétrocessions de frais de gestion perçus par la société de gestion d'un OPC commercialisé par la Banque.

Cette rétrocession sera calculée sur la base de l'actif net de l'OPC concerné conformément aux conventions de placement conclues entre la Banque et les sociétés de gestion des OPC distribués par cette dernière. Le détail du taux et du montant applicable à l'opération réalisée par l'investisseur lui sera présenté préalablement à sa souscription, puis annuellement, après la fourniture du service.

La Banque pourra également percevoir de la part de ces sociétés de gestion des avantages non pécuniaires, considérés comme mineurs au regard de la réglementation en vigueur.

Certaines opérations pourront entraîner la perception par la Banque de droits d'entrée, variables selon les OPC, dont le montant maximum sera indiqué dans les documents réglementaires de l'OPC concerné (notamment le Document d'Information Clé (DIC)).

Ordres de Bourse

Compte-titres ordinaire

Frais de transaction - Marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)⁽²⁾

Internet / mobile ou téléphone ⁽⁵⁾	Forfait « Invest Expert »	Si vous passez des ordres généralement > à 3000€	0,21 %	Min 15,90 €
	Forfait « Invest »	Si vous passez des ordres généralement < à 3000€	0,53 %	Min 7,90 €
Agence			1,40 %	Min 17,50 €

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Transactions Financières (TTF), au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3 % du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)⁽¹⁾.

Frais de transaction - Autres Marchés⁽²⁾⁽⁴⁾

(Frais de brokers étrangers exclus)⁽⁵⁾

Internet / mobile ou téléphone ⁽²⁾	Marchés étrangers	nous consulter	Min. Nous consulter
Agence			

Accès illimité aux cotations temps réel sur les marchés Euronext **GRATUIT**

Frais sur Opération sur titre

Opération sur titres (OST) 12,80 %

Opération sur titres disponible en ligne **GRATUIT**

(1) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt. (2) Le taux dépend du montant du prêt, de sa durée, des garanties, de la structure financière du client et du chiffre d'affaires réalisé. (3) Les taux d'intérêt sont indexés sur le taux de Base CCF (TB) auquel s'ajoute une majoration, le TB CCF est de 7,40% au 01/10/2023. Le TB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits. (4) Hors crédits soumis aux dispositions relatives aux crédits immobiliers (articles L313-1 et suivants du Code de la consommation). (5) Hors TEG.

(1) La Taxe sur les Transactions Financières (TTF) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. La liste des titres concernés est disponible sur le site de l'administration fiscale. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. (2) Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre. (3) Via la cellule Titres sur votre portail utilisateur. (4) Hors éventuelle commission de change et taxes locales.

Droits de garde **TVA**

» Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Droit de garde sur :

- les OPC (Organismes de Placement Collectif) HGAM⁽¹⁾ **GRATUIT**
- les titres, or et valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés réglementés ou non réglementés sur le semestre considéré :

Compte-titres*	Moins de 15 ordres	15 ordres et +	
Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission proportionnelle par tranche + Commission fixe par ligne	GRATUIT	
Jusqu'à 50 000 €	0,13 %		2,08 € ⁽²⁾ sur ligne cotée
De 50 000 € à 100 000 €	0,10 %		10,41 € sur ligne non cotée
Au-delà de 100 000 €	0,06 %		

* Un minimum de 12,50 € est prélevé sur les comptes-titres par semestre

Autre frais

Tenue de compte-titres **TVA** 5,83 € par semestre

Paiement des coupons **TVA** :

- valeurs Euronext⁽³⁾ **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger **2,50%**

(1) HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre, S.A. au capital de 8 050 320 euros, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026) à l'adresse postale : 38 avenue Kléber, 75116 Paris. **(2)** Pour les valeurs domestiques et étrangères cotées sur un marché réglementé. **(3)** France, Belgique et Pays-Bas. **(4)** Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre. **(5)** Hors OPC proposés dans le cadre d'un parcours de conseil en investissement.

Frais de transaction - Titres non cotés

1,20%⁽⁴⁾ plafonné à 240 € par opération

Frais de transaction - Titres non cotés

OPC **GRATUIT**
OPC hors HGAM⁽⁵⁾
• Internet / Mobile 0,42 %⁽⁴⁾
Autre canal 1 %⁽⁴⁾
Dans la limite de 25 €

Transfert de titres vers un autre établissement :

- Valeurs admises sur un marché réglementé France ou étranger 12,50 € par ligne
- Titres non cotés 41,67 € par ligne

Gestion de portefeuille sous mandat **TVA** - nous consulter

» Déléguez la gestion de vos avoirs financiers à nos experts par un mandat de gestion correspondant à votre situation, à vos objectifs d'investissement, à votre profil et à votre sensibilité aux risques liés aux marchés financiers.

Relevés de portefeuille **TVA**

Frais par relevé :

- trimestriel **GRATUIT**
- mensuel 8,34 €
- à la demande 25 €

Épargne retraite et salariale

Solutions Retraite et Salariale nous consulter

Le client pourra s'acquitter de frais d'entrée et de frais de sortie variables selon les OPC de droit français ou étranger dont le montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Informations Clés (DIC) et son prospectus ; documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF en France ou sur ccf.fr. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Assurances

Protection des personnes

HSBC e-Vanoise 2⁽¹⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes nous consulter

HSBC Solution Homme Clé⁽²⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes nous consulter

Protection des biens

CCF Pro Moyens de Paiements ⁽³⁾ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement 24 € par an
CCF Pro Multirisque⁽⁴⁾ nous consulter

Successions

Frais de succession pour une entreprise individuelle 0,90% de l'actif min. 150 € / max. 950 €

Frais de déshérence 30 € par an

Dates de valeur

» La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération dans le calcul des intérêts débiteurs.

	Date de valeur
Versement d'espèces	J+1 (avant 11h) / J+2 (après 11h)
Retrait d'espèces	J
Remise de chèque	J+1 (avant 11h) / J+2 (après 11h)
Débit de chèque	J
Virement (y compris SEPA)	
• Reçu	J
• Emis	J
Paiement de prélèvement	J
Remise d'effet LCR/BOR	
• Encaissement à échéance ou « escompte valeur »	4 jours calendaires après l'échéance
Paiement d'effet domicilié	1 jour calendaire avant la date de règlement

(1) HSBC e-Vanoise est un Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie n°004/800/371, souscrit par CCF auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** HSBC Protection Homme Clé est un Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie n°001/900/370, souscrit par CCF auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(3)** CCF Pro Moyens de Paiements est un contrat d'assurance collective de dommages souscrit par CCF auprès de Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €, siège social : 2, rue Vasco de Gama - Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659, Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09. **(4)** mentions légales Novella : CCF Pro Multirisque est un contrat d'assurance de Multirisque Professionnelle souscrit par CCF auprès de Novella, S.A. au capital de 1 000 000 euros - 30, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 86523 - 35065 RENNES CEDEX - Société de courtage en assurances - n° ORIAS 07 001 889 (www.orias.fr) - SIREN B 383286473 RCS Rennes - Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Produits n'étant plus commercialisés

Conventions

Cotisation mensuelle

Convention Professionnels avec :

- carte Visa Gold Business 23 €
- carte Visa Business 17 €

Convention Contrat Pro avec :

- carte Visa Gold Business 42,50 €
- carte Visa Business 37,50 €
- Convention Fusion Start 17 €
- Convention Fusion Fast 25 €
- Convention Fusion Smart 30 €

Autres prestations

- Elysées Prévoyance⁽²⁾ nous consulter
- Elysées Retraite Indépendants⁽³⁾ nous consulter
- Volassur Pro nous consulter

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (2) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Patrimoine et Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (3) Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable souscrit par l'association APRINSS auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Résolution d'un litige

Vos interlocuteurs

D'abord et en priorité, rapprochez-vous de votre agence CCF en France. Particulièrement attentifs à vous apporter un service de qualité, votre conseiller CCF en France ainsi que le Directeur de votre agence sont les plus à même pour répondre à votre réclamation :

-  directement en **rendez-vous**,
-  par **courrier**,
-  par **téléphone**,
-  par **messagerie sécurisée**,
-  par **Internet** sur ccf.fr rubrique « aide-contact », « réclamations-client »

Si le désaccord persiste, adressez-vous alors au Service Réclamations CCF qui procédera à une nouvelle analyse de votre demande.

-  par **courrier** : Service Réclamations CCF, 103 Rue de Grenelle, 75007 Paris
-  par **Internet** sur ccf.fr rubrique « aide-contact », « réclamations-client »
-  par **téléphone** : **0 800 215 915** Service d'appel gratuits
-  par **mail** : reclamations@ccf.fr

Le suivi de votre réclamation :

- un accusé de réception sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation,
- une réponse communiquée dans un délai de 15 jours⁽²⁾ et au maximum 35 jours pour les réclamations relatives aux services de paiements,
- et 2 mois dans tous les autres cas,
- une lettre d'attente vous est adressée si la situation le nécessite.
- les délais précités sont calculés à compter de l'envoi de votre première réclamation, le cachet de la poste faisant foi.

En dernier recours, le Médiateur compétent

Si la réponse apportée par la Banque ne vous convient pas, ou en l'absence de réponse dans les délais précités vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur compétent.

- Dans le cas d'un différend relatif à un instrument financier, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par internet www.amf-france.org ou par courrier ou par courrier à l'attention du Médiateur de l'AMF au 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02.
- Si votre réclamation porte sur un crédit, vous avez la possibilité de vous adresser au Médiateur du crédit de la Banque de France par internet : www.mediateur-api.akio.cloud/banquedefrance-mediation/view/mediation/declarant/welcome.

(1) Composez le +33 800 215 915 depuis l'étranger (coût variable selon opérateur). Le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé. Numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine. (2) Ou 35 jours maximum (lorsque, pour des raisons échappant à son contrôle, la Banque ne peut répondre dans le délai de 15 jours)

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Contactez votre conseiller personnel

Appelez Ma banque par téléphone au **0 810 246 810** Service 0,09 € / appel
* prix appel

Composez le **+33 810 246 810** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h30 à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à samedi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur www.ccf.fr



@ccf_fr



CCF Banque



CCF



CCF Banque



CCF Banque

CCF

Publié par CCF

Date d'effet : 01/2024

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Crédit photo : Getty Images et Shutterstock

Pour toute question,
contactez votre
conseiller ou
rendez-vous sur le site

www.ccf.fr

pour obtenir
plus d'informations.